



Traité par

Groupe S - Avenue Fonsny (4 étage), 40 - 1060 Bruxelles

Téléphone :

Fax :

C.C.P. : 000-0094382-01

NOS REFERENCES : .....

(à rappeler dans toutes correspondances s.v.p.)

## DEMANDE D'ALLOCATIONS DE NAISSANCE pour travailleurs salariés

Ce formulaire doit être utilisé pour demander l'allocation de naissance en tant que **travailleur salarié**. Quelqu'un qui est en chômage, invalide ou pensionné en tant que travailleur salarié continue à être considéré comme un travailleur salarié en ce qui concerne les allocations familiales.

### **Qui doit demander l'allocation de naissance ?**

Dans l'ordre suivant

1° le père de l'enfant,

2° la mère,

3° la plus âgée des personnes suivantes:

- le partenaire de la mère,

- un des grands-parents (s'il fait partie du ménage),

- un oncle ou une tante de l'enfant (s'ils font partie du ménage),

4° un (demi-)frère ou une (demi-)sœur de l'enfant.

### **Quand et comment demander l'allocation de naissance ?**

- **Après 5 mois de grossesse** vous pouvez demander l'allocation de naissance à votre caisse d'allocations familiales. L'allocation sera payée au plus tôt 2 mois avant la date probable de la naissance.

Au moment de la déclaration de la naissance, les services de l'état civil remettront l'"attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales". Envoyez l'original de cette attestation à votre caisse d'allocations familiales.

- Vous pouvez aussi demander l'allocation de naissance **après la naissance**. Envoyez alors l'original de l'"attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales" en même temps que ce formulaire de demande à votre caisse d'allocations familiales.

Si vous ne la connaissez pas, renseignez-vous auprès de votre employeur actuel ou de votre dernier employeur.

### **Vous désirez des renseignements complémentaires ?**

Pour obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous à votre gestionnaire de dossier.

Vous trouverez également des informations concernant les allocations familiales sur [www.groupe.be](http://www.groupe.be)

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à l'organisme mentionné ci-dessus

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10

11 Pour les femmes: nom de jeune fille

Il se trouve dans le coin supérieur droit de votre carte SIS.

### Renseignements personnels concernant le demandeur

nom .....  
prénom .....  
date de naissance .....  homme  femme  
numéro du registre national \_ \_ \_ \_ \_  
nationalité .....  
rue et numéro .....  
numéro postal et localité .....  
numéro de téléphone/GSM .....  
adresse E-mail .....@ .....

20

21 Vous pouvez éventuellement mettre une croix dans plusieurs cases.

### Votre situation familiale actuelle

marié(e) depuis le ..... avec .....  
..... date de naissance .....  
 établi(e) en ménage depuis le ..... avec .....  
..... date de naissance .....  
 divorcé(e) depuis le ..... de .....  
..... date de naissance .....  
 séparé(e) depuis le ..... de .....  
..... date de naissance .....  
 célibataire  
 veuve/veuf de .....  
décédé(e) le ..... à .....

30

31 Quel est votre lien avec l'enfant?

p. ex. frère, grand-mère, oncle, etc.

### Les parents de l'enfant

père  
 cohabitant avec la mère → **Passez à la question 41.**  
 ne cohabitant pas avec la mère → **Complétez ses données au point 33.**  
 mère → **Complétez les données du père au point 32.**  
 autre lien .....  
→ **Complétez au point 32 les données du père et au point 33 les données de la mère.**

32

**père**

nom .....

prénom .....

date de naissance .....

adresse .....

.....

Est-il travailleur indépendant?  non  oui

Est-il sans profession?  non  oui

Est-il décédé?  non  oui

Autre situation .....

*p. ex. travailleur salarié,  
allocation sociale, etc.*

33

*Son nom de jeune fille.*

**mère**

nom .....

prénom .....

date de naissance .....

adresse .....

.....

Est-elle travailleuse indépendante?  non  oui

Est-elle sans profession?  non  oui

Est-elle décédée?  non  oui

Autre situation .....

*p. ex. travailleur salarié,  
allocation sociale, etc.*

40

**Premier enfant ou enfant suivant?**

41

L'enfant est-il le premier  
enfant de la mère?  
*Tenez compte des enfants  
mort-nés et décédés.*

non

oui → **Passez à la question 43.**

42

L'enfant est-il le premier  
enfant du père?  
*Tenez compte des enfants  
mort-nés et décédés.*

non

oui

43

Le père et/ou la mère ont-ils  
adopté un enfant?

non

oui

44

Avez-vous déjà droit aux  
allocations familiales pour un  
autre enfant?

non

oui → **Passez à la question 71.**

50

**Votre situation professionnelle actuelle**

51

travailleur(euse) salarié(e)

Nom et adresse de votre employeur

.....  
.....  
.....

chômeur (chômeuse)

Organisme de paiement (*dénomination et adresse du bureau régional*)

.....  
.....  
.....

pensionné(e)

→ **Joignez une copie de votre brevet de pension ou de la notification de votre pension, sauf si vous l'avez déjà envoyée.**

bénéficie d'indemnités de maladie/d'invalidité payées par (*dénomination et adresse de la mutualité*)

.....  
.....  
.....

autre situation .....

.....  
.....  
.....

*Vous pouvez également apposer une vignette de la mutualité.*

52

Nom et adresse de votre **dernier** employeur, *si vous êtes chômeur(euse) ou pensionné(e), ou si vous recevez une indemnité de maladie/d'invalidité*

53

Etes-vous **aussi** travailleur(euse) indépendant(e) ou aidant(e) d'un(e) travailleur(euse) indépendant(e) ?

non

oui

54

Etes-vous atteint(e) d'un handicap de 66 % au moins?

non

oui, depuis le ..... reconnu par (*dénomination et adresse de l'institution*)

.....  
.....  
.....

55

Recevez-vous une indemnité de cette institution?

non

oui

**60**

61 Votre conjoint/partenaire est-il (elle) travailleur(euse) indépendant(e) ou aidant(e) d'un(e) travailleur(euse) indépendant(e)?

**Situation professionnelle actuelle de votre conjoint/partenaire**

- non
- oui

62 Votre conjoint/partenaire travaille-t-il (elle) pour une organisation internationale? (Institutions européennes, OTAN, etc.)

- non
- oui

63 Votre conjoint/partenaire travaille-t-il(elle) en dehors de la Belgique ?

- non
- oui

64 Votre conjoint/partenaire reçoit -t-il (elle) une allocation sociale de l'étranger ?

- non
- oui, de (pays) .....

**70**

71 L'allocation de naissance ou la prime d'adoption a-t-elle déjà été demandée pour l'enfant?

**Déjà demandé l'allocation de naissance/la prime d'adoption ?**

- non
- oui, par .....  
à (nom et adresse de l'organisme) .....  
.....  
.....  
numéro du dossier .....

**Signature**

Je déclare avoir rempli cette demande correctement.

Date .....



Signature .....

**Si l'enfant est déjà né**, joignez l'original de l' "attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales" à cette demande.

**Si l'enfant n'est pas encore né**, faites compléter la rubrique 80 par le médecin ou par l'infirmier(ière) accoucheur(euse), avant de nous renvoyer cette demande. Après la naissance, vous devez nous envoyer le plus rapidement possible l'original de l' "attestation pour obtenir l'allocation de naissance conformément aux législations relatives aux prestations familiales".

**80**

**Déclaration du médecin ou de l'infirmier(ière) accoucheur(euse)**

Le (la) soussigné(e) .....  
docteur en médecine/infirmier(ière) accoucheur(euse), déclare que .....  
..... est enceinte d'au moins 5 mois  
et que la naissance aura probablement lieu le .....

A ne compléter que si une naissance multiple est attendue.

L'intéressée attend des .....

Date ..... Cachet



Signature .....



# Groupe S - Allocations Familiales A.S.B.L.

Caisse d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Traité par

Groupe S - avenue Fonsny, 40 (4e étage) - 1060 Bruxelles



Fax :

C.C.P. : 000-0094382-01

NOS REFERENCES : .....

(à rappeler dans toutes correspondances s.v.p.)

## Concerne : **Paiement de vos allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Vous percevez vos allocations familiales par chèque circulaire, parce que nous ne connaissons pas votre numéro de compte.

Le versement de vos allocations familiales sur un **compte à vue** présente toutefois de grands avantages pour vous:

- Le versement de vos allocations familiales sur un compte à vue est **plus facile**: vous pouvez retirer de l'argent où et quand vous le voulez, et le montant que vous souhaitez.
- Les allocations familiales (y compris l'allocation de naissance et la prime d'adoption) qui sont versées sur un compte à vue ne peuvent **pas être saisies le jour du versement**. A partir du jour suivant, cette protection diminue d'un trentième par jour. Attention: si le solde de votre compte est négatif, votre banque peut toutefois utiliser les allocations familiales versées pour régulariser votre compte.
- Un chèque circulaire peut se perdre ou être volé. Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est donc **beaucoup plus sûr**.
- Vous ne pouvez encaisser gratuitement un chèque circulaire que dans la banque qui a émis le chèque. Les autres banques réclament des frais d'encaissement.

Si vous souhaitez que nous versions vos allocations familiales sur un compte à vue, renvoyez-nous le formulaire ci-joint, dûment rempli. N'oubliez pas de faire compléter la case inférieure par votre banque.

Si vous éprouvez des difficultés à ouvrir un compte à vue, vous pouvez demander le service bancaire de base à n'importe quelle banque. Il s'agit d'un compte à vue qui est soumis à certaines conditions et qui coûte au maximum 13,19 EUR (montant pour 2008) par an (loi sur le service bancaire de base).

Pour toute question éventuelle, vous pouvez vous adresser au gestionnaire de votre dossier au numéro de téléphone susmentionné.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



# Groupe S - Allocations Familiales A.S.B.L.

Caisse d'allocations familiales pour travailleurs salariés

## Mode de paiement des prestations familiales

Selon les lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, l'allocation de naissance doit être payée à la mère. Elle peut communiquer son numéro de compte ci-après. Sinon l'allocation de naissance sera payée par chèque circulaire.

**Si vous choisissez le versement sur un compte, veuillez faire remplir la déclaration ci-dessous par l'institution financière.**

Je soussigné (nom et prénom) .....

demande que mes prestations familiales soient versées sur le compte

**IBAN :** \_ \_ \_ \_ \_

**BIC :** \_ \_ \_ \_ \_

ouvert au nom de  moi-même

moi-même et de .....

Date .....

Signature .....

## Déclaration de l'institution financière

### Pour un compte ouvert au nom d'un seul titulaire

Nous déclarons que le compte

**IBAN :** \_ \_ \_ \_ \_ **BIC :** \_ \_ \_ \_ \_

est ouvert au nom de .....

### Pour un compte commun

Nous déclarons que la signature de .....

suffit pour disposer du compte

**IBAN :** \_ \_ \_ \_ \_ **BIC :** \_ \_ \_ \_ \_

ouvert aux noms de .....

et .....

Cachet

Date

Signature

.....

.....

Ces renseignements vous sont demandés afin de pouvoir payer vos allocations familiales. Si vous souhaitez consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales, à l'adresse indiquée ci-dessus.